

tionne une somme de 604 millions. D'autre part, si je me rappelle bien, mon très honorable ami a parlé d'une somme de 614 millions; mais cela s'explique par le fait qu'il a prolongé son analyse de la situation jusqu'au 31 mars 1931 au lieu du 31 décembre 1930.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai analysé les comptes publics. Mon honorable ami s'en tient aux chiffres de l'année civile.

L'hon. M. RALSTON: J'appuie mes assertions sur les comptes fournis par les administrateurs du réseau national; s'il existe quelque divergence entre les chiffres cités par mon très honorable ami et les miens, elle s'explique par la différence de trois mois entre le 31 décembre 1930 et le 31 mars 1931. Des prêts de 604 millions de dollars furent consentis à ces compagnies de chemins de fer par le Dominion; cependant, je le répète, nous n'avons jamais compté sur le remboursement de ces prêts et, à maintes reprises, au cours du débat, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, on y fait allusion comme à une simple inscription de comptabilité.

L'hon. M. MANION: Pour quelle raison l'honorable député déclare-t-il que personne n'a jamais escompté le remboursement de ces prêts?

L'hon. M. RALSTON: Les orateurs ont employé à maintes reprises l'expression "inscription de comptabilité." A mon titre de simple député, j'ai toujours compris que ces sommes ne seraient jamais remboursées à l'Etat. J'ai peut-être tort et le ministre des Chemins de fer a parfaitement le droit de dire qu'elles le seront. Pour ma part, cependant je ne le crois pas. Il y a une couple d'années à peine, le présent ministre de la Justice (M. Guthrie) parlant de ces prêts, a déclaré, qu'il s'agissait tout simplement d'inscriptions de comptabilité. Voilà pourquoi je suppose que l'on n'a jamais escompté que le réseau national rembourserait ces sommes.

L'hon. M. MANION: Elles ne l'ont pas été parce que le réseau n'a pas été en mesure de le faire.

L'hon. M. RALSTON: Avec tout le respect que je lui dois, puis-je faire observer que mon honorable ami n'a pas absolument raison à cet égard. Ce n'est pas moins une dette, en dépit du fait que le réseau national n'a pas été en mesure de rembourser ces avances faites par l'Etat; cependant, du moment que vous faites de ces prêts, une simple inscription de comptabilité, cela veut dire que vous ne comptez pas sur leur remboursement.

En sus de cette somme de 604 millions de dollars, ce bilan établit qu'il y a une somme de \$1,168,000,000 qui est due au public sous forme d'obligations garanties ou non. Or,

[L'hon. M. Ralston.]

voici la situation du National-Canadien à cet égard: En supposant qu'il ait acquitté en plein les intérêts qu'il doit au public sur cette somme de \$1,168,000,000, soit un montant d'environ 50 millions de dollars par année, depuis 1921, le déficit se trouve réduit à 86 millions de dollars et voilà la somme à laquelle mon très honorable ami a fait allusion. L'on serait porté à croire que sur cette somme de 604 millions, l'Etat a fait encore certaines avances de date récente. Le ministre des Finances arrive au déficit de 346 millions qu'il a mentionné en calculant l'intérêt non seulement sur les obligations détenues par le public mais aussi sur cette somme de 604 millions, simple inscription de comptabilité; du reste, mon très honorable ami, l'admet dans un autre passage de son discours.

Le très hon. M. BENNETT: Les chiffres que j'ai cités sont extraits du bilan de la compagnie.

L'hon. M. RALSTON: Assurément. Mais c'est la déduction qui s'impose à la lecture du dossier. Mon très honorable ami n'avait peut-être pas l'intention de le dire, mais il m'a certainement laissé une fausse impression lorsque j'écoutais son discours de l'autre jour. Je constate que les \$86,000,000 constituent un déficit après le paiement de tout ce qui était dû au public à titre d'intérêt sur les \$1,168,000,000, les frais d'exploitation et tous les autres frais de cette nature. Quand ce déficit est-il survenu? La bonne partie s'est produite au cours de trois années, soit:

Année	Déficit
1923..	\$21,000,000
1924..	23,000,000
1930..	29,000,000

Mon très honorable ami ne parle que du dernier. Pour ces trois années nous avons \$73,000,000 sur les \$86,000,000. Cependant, mon très honorable ami, pris d'une vive inquiétude, nous dit: "Vous avez ici, au chapitre des recettes destinées au service de l'intérêt, un déficit de \$86,000,000 dans les huit dernières années, en sus de l'intérêt que le public de ce pays a acquitté sur les \$604,000,000 avancés pour l'administration de l'entreprise. Il ne croit pas que le public soit fixé sur les obligations qui lui ont été imposées.

Jusqu'ici personne n'a de doute à ce sujet. Mon très honorable ami a fait partie du comité des Chemins de fer nationaux d'année en année. Je suis certain que le ministre du Commerce (M. Stevens) a soumis des résolutions tendant à l'adoption du rapport concernant le réseau national. Si je ne m'abuse, c'est en 1929, que mon honorable ami prononçait un discours fort documenté